

## PROGRAMME DE FORMATION

### Dressage de chien de troupeau - niveau II

<b>OBJECTIF</b>	Perfectionner les bases acquises d'éducation et de conduite du chien et savoir en explorer le potentiel sur son exploitation.
<b>PRE-REQUIS</b>	
<b>PUBLIC :</b>	Éleveurs ovins disposant d'un ou plusieurs chiens de troupeau âgés au minimum de 6 mois
<b>LIEU :</b>	LA COUVERTOIRADE
<b>DATES :</b>	Les 25 et 27 septembre, 16 et 18 octobre, les 13 et 15 novembre 2012
<b>CONTACTS :</b>	Jennifer LEBLOND ☎ 04 67 20 88 59 Sylvie GINISTY TEULON ☎ 04 67 20 88 54
<b>INTERVENANT:</b>	M. Etienne SERCLERAT – Moniteur de la société Centrale Canine et juge stagiaire de travail au troupeau
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES :</b>	Exposés en salle et sur le terrain, projection de film, application pratique sur le terrain.
<b>DUREE :</b>	56 heures (8 jours)
<b>COUT :</b>	620 € (prise en charge partielle par votre fonds de formation, et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les autres publics, nous consulter
<b>ATTESTATION</b>	Une attestation est remise aux participants à la fin de la formation.

#### **1ère journée 7 heures sur le terrain**

**9 h 00 – 17 h 00** Intervenant : Etienne SERCLERAT

Rappel des règles fondamentales  
Remise à niveau pour la mise à l'herbe

#### **2ème journée 7 heures sur le terrain**

**9 h 00 – 17 h 00** Intervenant : Etienne SERCLERAT

Maintien du niveau de perfectionnement en fonction de la maturité du chien et des besoins sur l'exploitation

#### **3ème journée 7 heures sur le terrain**

**9 h 00 – 17 h 00** Intervenant : Etienne SERCLERAT

**Théorie :** Echanges sur les difficultés rencontrées par chacun et point sur les besoins des éleveurs

**Pratique :** Vérification des connaissances des chiens et des capacités des maîtres à gérer leurs chiens.  
Travail à distance du maître

#### **4ème journée 7 heures sur le terrain**

**9 h 00 – 17 h 00**     Intervenant : Etienne SERCLERAT

Théorie :            Repérage des possibilités d'utilisation du chien sur une exploitation.  
Explication des différentes méthodes pour apprendre au chien à pratiquer des actions précises

Pratique :           Révision des exercices de base et de la maîtrise du chien

#### **5ème journée 7 heures sur le terrain**

**9 h 00 – 17 h 00**     Intervenant : Etienne SERCLERAT

Théorie :            Psychologie canine : le chef de meute, fréquence des nouveaux ordres

Pratique :           Faire monter son chien sur le dos des brebis

#### **6ème journée 7 heures sur le terrain**

**9 h 00 – 17 h 00**     Intervenant : Etienne SERCLERAT

Théorie :            Savoir se partager le travail avec un chien expérimenté

Pratique :           Couper le lot de brebis en deux pour n'en déplacer qu'une partie et travailler le garde

#### **7ème journée 7 heures sur le terrain**

**9 h 00 – 17 h 00**     Intervenant : Etienne SERCLERAT

Théorie :            gagner du temps grâce au chien et rendre un troupeau obéissant

Pratique :           Repousser les brebis à distance

#### **8ème journée 7 heures sur le terrain**

**9 h 00 – 17 h 00**     Intervenant : Etienne SERCLERAT

Théorie :            Faire le point sur la conduite d'élevage de chacun.  
Adapter les exercices à chaque exploitation

Pratique :           concours et analyses des défaillances et qualité des chiens.

renvoyer le plus rapidement possible à Jennifer LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Mas de Saporta - Maison des agriculteurs A - CS 10100 - 34875 LATTES cedex - Tél. : 04 67 20 88 59 -  
Fax : 04 67 20 88 95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Production principale : \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

« Dressage de chien de troupeau – niveau II »

**Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP)<sup>1</sup> :  Cotisant solidaire

**Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCA2  Autre fonds (à préciser)

**Documents obligatoires à joindre :**

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

○ **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**

- L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA<sup>2</sup>

○ **Pour les personnes en cours d'installation :**

- Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP

○ **Pour les cotisants solidaires :**

- Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

○ Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21

○ Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_



<sup>1</sup> Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

<sup>2</sup> Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »

Signature